République Française
Département Mayenne
Commune de Grez-En-Bouère

Compte rendu de Conseil Municipal
Séance du 5 Mars 2018

Nombre

de Membres en exercice 15

de Présents 12

de Votants 12

Date de la convocation : le 28 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Yann OLLIER, M. Willy PIPELIER, M. Michel FOUCHER, Mme Sandrine PLANCHARD, Mme Julie LEJEUNE et M. Marc CHAIGNON.

Excusés : M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX,

Absente : Mme Aurore LUCAS

Secrétaire de séance : Mme Julie LEJEUNE

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 8 (Messieurs Yann OLLIER, Willy PIPELIER et Mesdames Sandrine PLANCHARD et Julie LEJEUNE étaient absentes excusées lors de la dernière réunion)

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	707 058,64 €
Recettes	914 728,43 €
Report de l'exercice 2016	+ 75 020,40 €
Excédent	282 690,19 €

- Section d'Investissement

Dépenses	338 280,80 €
Recettes	502 769,02 €
Report de l'exercice 2016	- 242 527,66 €
Déficit	78 039,44 €

Restes à réaliser en dépenses : 52 701,00 €
Restes à réaliser en recettes : 75 400,00 €
L'excédent réel est de 227 349,75 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Section d'Exploitation

Dépenses	57 955,86 €
Recettes	56 051,86 €
Report de l'exercice 2016	+ 15 795,25 €
Excédent	13 891,25 €

- Section d'Investissement

Dépenses	14 248,15 €
Recettes	20 064,22 €
Report de l'exercice 2016	+ 37 388,48 €
Excédent	43 204,55 €

L'excédent réel est de 57 095,80 €.

BUDGET LOTISSEMENT LE FRENE :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	221 867,19 €
Recettes	195 765,83 €
Report de l'exercice 2016	+ 37 413,14 €
Excédent	11 311,78 €

- Section d'Investissement

Dépenses	195 765,83 €
Recettes	167 819,60 €
Report de l'exercice 2016	+ 35 496,24 €
Excédent	7 550,01 €

L'excédent réel est de 18 861,79 €.

BUDGET BATIMENT MULTI-SERVICES :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	198,87 €
Recettes	198,87 €
Report de l'exercice 2016	0,00 €
	0,00 €

- Section d'Investissement

Dépenses	253 206,17 €
Recettes	86 336,81 €
Report de l'exercice 2016	0,00 €
Déficit	- 166 869,36 €

Restes à réaliser en dépenses : 193 093,64 €
Restes à réaliser en recettes : 359 963,00 €
Le budget est équilibré.

BUDGET ACCUEIL DE LOISIRS :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	69 822,22 €
Recettes	70 401,14 €
Report de l'exercice 2016	+ 0,00 €
Excédent	578,92 €

- Section d'Investissement

Dépenses	578,92 €
Recettes	489,54 €
Report de l'exercice 2016	- 489,54 €
Déficit	- 578,92 €

Ce budget est équilibré par la contribution des communes participantes.

Après présentation de l'ensemble des comptes administratifs, Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire, se retire de la séance.

Madame Evelyne PERTHUÉ, 1ère adjointe, prend le relais pour faire voter les comptes administratifs les uns après les autres.

Le Conseil Municipal, 11 Pour et 1 Abstention, a approuvé chaque compte administratif de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2017 établis par Madame la Trésorière de Meslay du Maine, receveur municipal.

Subventions aux associations sportives, sociales et culturelles pour 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions suivantes :

Les Grézillons	200,00 €
Comité d'animation	750,00 €
Ass. Défense ennemis de la culture	400,00 €
Club Pongiste	250,00 €
Au Grez du Bad	500,00 €
Comice Cantonal	700,00 €
Jardin Fleuri	400,00 €
A.D.M.R (portage repas)	400,00 €

Mesdames Évelyne PERTHUÉ, Éliane PANNIER et Josiane ROBIN se retirent de la séance pour l'association Familles Rurales.

Familles Rurales	450,00 €

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus par 9 voix Pour.

Seulement, mesdames Éliane PANNIER et Josiane ROBIN réintègrent la séance ; Madame Evelyne PERTHUÉ étant membre du conseil d'administration de l'association « Les Baladins du Moulin ».

Les Baladins du Moulin	500,00 €

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus par 11 voix Pour.

Madame Évelyne PERTHUÉ réintègre la séance. Monsieur Willy PIPELIER se retire de la séance étant membre de l'AS Grez et de D'GEB.

A.S Grez (Foot)	800,00 €
D'GEB	2 000,00 €

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus par 11 voix Pour.

Monsieur Willy PIPELIER réintègre la séance.

Subvention écoles et CCAS

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la subvention suivante :
CCAS **1 000,00 €**

Monsieur Marc CHAIGNON, Président de l'A.P.E se retire de la séance.

Le Conseil Municipal vote par 11 POUR, la subvention suivante :
Association Parents Ecole Publique **3 100,00 €**

Monsieur Marc CHAIGON réintègre la séance.

Le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR et 1 CONTRE (Monsieur Michel FOUCHER), la subvention suivante :
APEL Ecole St-Jean-Baptiste **1 850,00 €**

DELIBERATION N° 2018-03-01 : Transfert des excédents 2017 du budget assainissement sur le budget principal de la commune

Monsieur le Maire propose d'intégrer ces résultats de clôture de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 de la commune :

- 13 891,25 € en excédent de fonctionnement
- 43 204,55 € en excédent d'Investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer, comme suit, ces résultats de clôture de l'exercice 2017 au budget principal primitif 2018 de la commune :

13 891,25 € en excédent de fonctionnement

43 204,55 € en excédent d'Investissement

DELIBERATION N°2018-03-02 : Bail commercial de l'entreprise Lavages Services

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de louer l'ancien atelier municipal, situé « Les Pelouses » à Grez-en-Bouère, à l'entreprise Lavages Services à compter rétroactivement du 7 octobre 2017 pour expirer le 6 octobre 2026 ;

- FIXE le loyer mensuel à 101,47 € qui sera révisable le 7 octobre de chaque année ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer le bail avec l'entreprise Lavages Services représentée par Monsieur Franck NIELLEZ.

DELIBERATION N°2018-03-03 : Rythmes scolaires : maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Vu pour être affiché le 12/03/2018

Le Maire, Jean-François LASSALLE